

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ANNEXE Questions-Réponses

Marché de travaux pour la rénovation de l'amphithéâtre Lacoste

REFERENCE DE LA PROCEDURE : 2026_IHEDN_Tvx_généraux_Lacoste

Question n°1 : Pourriez-vous nous accorder un délai supplémentaire pour la remise des offres ?

Réponse n°1 : Le délai accordé aux candidats pour remettre une offre a été déterminé en fonction du faible degré de complexité du projet et tenant compte tenu des usages en cours parmi les professionnels du bâtiment. Sauf circonstances particulières, ce délai ne sera pas prolongé.

Question n°2 : LOT 06 - Luminaire Repère A et B : nous ne parvenons pas à identifier le fabricant ni un revendeur des luminaires ci-dessus. Pouvez-vous nous communiquer leurs coordonnées ou celles d'un distributeur ?

Réponse n°2 : Le MOE, concepteur du projet, indique pour exemple, si besoin, les coordonnées suivantes :

<https://de-studio.nl/>
Tim@de-studio-standard.com

Question n°3 : Quelles sont les dates disponibles pour visiter les lieux ?

Réponse n°3 : Conformément au Règlement de la consultation (RC) la visite aura lieu uniquement sur rendez-vous. La personne à contacter pour avoir les indications relatives aux dates de visite est :

M. MICHEL COURCHINOUX
Chef du bureau des moyens généraux (BMG)
Secrétariat général
1, place Joffre, 75700 PARIS SP 07
Mail : bmg@ihedn.fr

Question n°4 : Quelles sont les dates de visite du site et à qui en faire la demande (inscription) ?

Réponse n°4 : Idem la réponse à la question n°3.

Question n°5 : Pour chacun des huit lots, acceptez-vous que 100 % de l'exécution des travaux soit sous-traitée ?

Réponse n°5 : Dès lors que le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) prévoit qu'une retenue de garantie de 5 % sera déduite du montant TTC du marché, chaque lot constituant un marché, il est entendu que le titulaire ne pourra sous-traiter que maximum 95% dudit marché.
